



rapp d'acti 2023

Assemblée générale 2024

sommaire

Faits marquants	4
Nos engagements	8
Paroles de collaborateurs	10
Les engagements RSE	14
Ressources humaines	16
Gouvernance	18
Organisation	22
Comités	24
Commissions	25
Résultats	29
Bilans & comptes	30
Charte ROAM	39



« 1 DON POUR 1 VOTE » : LA MAF RENOUVELLE SON ENGAGEMENT AU PROFIT DE LA FONDATION DES ARCHITECTES DE L'URGENCE

Partenaire historique de la Fondation lancée en 2000 par Patrick Coulombel, la MAF reconduit en 2024 le dispositif « 1 don pour 1 vote » selon les mêmes modalités : à chaque vote à l'assemblée générale, la MAF reverse 3 euros à la Fondation.

L'an passé, 6 767 adhérents de la MAF ont accepté le principe, permettant le versement de 20 301 euros à la Fondation.

Si les théâtres d'opérations ne manquent pas, la Fondation des Architectes de l'urgence est cette année particulièrement mobilisée en Ukraine. En coopération avec le Centre de crise et le ministère de l'Europe et



des Affaires étrangères français, elle met à disposition des populations sinistrées du matériel technique et des matériaux de construction.

Plus généralement, la proximité entre les deux entités ne date pas d'hier, comme le rappelle Patrick Coulombel, directeur général : « Lors de la création de la Fondation, en 2000, il nous semblait évident de contacter la MAF pour nous assurer que notre travail soit durablement profitable aux populations sinistrées. »

Vingt ans plus tard, l'envie d'aller plus loin aboutit au lancement d'une opération inédite à l'occasion de l'assemblée générale : « 1 don pour 1 vote ».

La plateforme de vote est accessible depuis votre espace adhérent.

édito

Maintenir le cap

Les années se suivent et ne se ressemblent pas. Après la crise sanitaire, l'euphorie et les difficultés de la reprise, puis l'inflation, place désormais à la contraction.

Dans un contexte où l'inflation lève le pied, les concepteurs n'échappent pas à cette réalité : il faudra composer avec des perspectives moins enthousiasmantes.

Ce contexte nous oblige : en tant qu'assureur, nous devons anticiper pour mieux accompagner.

En tenant compte des nouveaux enjeux du bâtiment. En proposant des services innovants et conçus sur mesure. En participant aux instances de surveillance et de prospective en partenariat avec le ministère de la Culture et les représentants de la profession.

Tout cela, et bien d'autres actions détaillées dans les pages qui suivent, sert un unique objectif : renforcer notre Mutuelle et son modèle pour qu'elle continue d'offrir le meilleur accompagnement à nos adhérents.

Enfin, attaché depuis des années à conduire avec la direction générale une politique de renforcement des fonds propres, le conseil d'administration a souhaité que les adhérents puissent être directement associés aux excédents dégagés par la Mutuelle. C'est ainsi qu'au titre de l'exercice 2023, 3 millions seront affectés au versement d'une ristourne.

Bonne lecture !

JEAN-CLAUDE MARTINEZ
Président de la MAF



Répondre aux nouveaux enjeux du bâtiment

La chasse aux émissions carbone implique une approche nouvelle de l'acte de construire. Alors que le monde de la conception tout entier s'engage dans la recherche de solutions plus durables, **la MAF continue de tout couvrir, tout assurer.**

Ainsi, elle permet aux architectes et aux ingénieurs d'utiliser des matériaux issus du réemploi autant que ceux qui sont biosourcés. Elle autorise le recours à la fabrication hors site au bénéfice d'une réduction de l'empreinte carbone. La MAF avance sur un terrain à défricher avec

des filières à structurer et des règles professionnelles à installer.

En 2023, la MAF a multiplié les réflexions et les prises de position en faveur d'une simplification de ces opérations réalisées avec des matériaux ou des procédés dits « non traditionnels ».

Un accompagnement renforcé en cas de sinistre

Au départ, il y a un constat exprimé par les adhérents de la MAF à l'occasion d'une large enquête auprès d'eux : le délai de prise en charge suite à la déclaration d'un sinistre doit être raccourci.

Pour y parvenir, la Mutuelle s'est dotée de 2 outils complémentaires :

une plateforme de déclaration en ligne et une équipe de juristes dédiés.

D'abord, le parcours digital de la plateforme accompagne chaque étape de la déclaration. Ensuite, les spécialistes prennent connaissance du dossier pour livrer les bons conseils à

suivre et définir les premiers éléments de la stratégie de défense.

Souvent source de stress et fastidieuse, la déclaration de sinistre est désormais plus fluide et plus simple.



Baromètre client : la force de l'affinitaire

Deux ans après la dernière édition, la MAF a lancé un nouveau baromètre client en 2023. Recueillis et analysés par l'institut spécialisé Kantar, les résultats sont des indicateurs précieux dans le pilotage de la Mutuelle. Ils permettent de prendre régulièrement le pouls de la relation, de réaffirmer ses forces et d'optimiser son offre.

Le millésime 2023 confirme le niveau élevé de satisfaction relevé lors de la mesure précédente. Chez les architectes comme chez les autres concepteurs (bureaux d'études, économistes de la construction,

architectes d'intérieur, paysagistes...), les grands indicateurs sont à un très bon niveau : ils témoignent d'une dynamique positive et d'une proximité entre la MAF et ses adhérents.

Ce baromètre permet à la MAF de prendre en compte les attentes de ses adhérents et de mettre en place des plans d'actions adaptés.

Les trois piliers de la MAF selon ses clients :

Architectes :

- 1 Le service : qualité de service, prestations, accompagnement.

- 2 Le professionnalisme des équipes : spécialisation, réseau, compétence.
- 3 La relation client : disponibilité, joignabilité, conseiller dédié.

Autres concepteurs :

- 1 Le professionnalisme des équipes : spécialisation, réseau, compétence.
- 2 Les conseils et informations : réponses aux questions, proactivité, écoute.
- 3 La réactivité : réponse, joignabilité, accompagnement.

(Source : étude Kantar 2023)

Observatoire de l'économie de l'architecture : sonder pour anticiper

Chaque année, la MAF fournit des indicateurs précieux sur la santé des entreprises d'architecture en France, compilés dans ses « Chiffres MAF ».

La Mutuelle s'est engagée dans l'Observatoire de l'économie de l'architecture dès sa création en 2021. L'objectif de ce groupement, porté par le ministère de la Culture, est aussi simple qu'ambitieux : anticiper les évolutions et les perspectives

économiques de la filière.

En 2023, cet engagement s'est matérialisé par une enquête portant sur la santé économique des agences. Comment les architectes perçoivent-ils les grandes mutations actuelles ? Quels sont les enjeux qui ont le plus fort impact sur leur structure ? Quelles transformations envisagent-ils à court et moyen terme en matière de recrutement ?

Au total, 3 060 représentants d'agences

ont répondu au questionnaire en ligne, entre septembre et octobre 2023.

Chiffre d'affaires, perspectives, rénovation-réhabilitation...

Les principaux enseignements sont à retrouver sur le site du ministère de la Culture (www.culture.gouv.fr/Thematiques/Architecture/Architecture-et-cadre-de-vie/Observatoire-de-l-economie-de-l-architecture).

La MAF, à vos services

En 2023, en complément de la Boîte à outils chantiers (consultée plus de 320 000 fois), et de l'animation de nombreux ateliers à l'occasion des Rendez-vous de la MAF, le quotidien a été rythmé par l'important travail de rédaction, de conception et de mise en œuvre de la Boîte à outils permis de construire et la création d'un pôle Formation au sein de la MAF.

Retrouvez toute l'offre de services MAF page 8 de cette édition.

La MAF, nouvel organisme de formation

Selon l'article 4 du Code de déontologie des architectes, chaque professionnel doit entretenir et améliorer sa compétence en permanence, à raison de 60 heures par période de 3 ans.

La MAF permet de répondre à cette obligation grâce à ses Rendez-vous de la MAF, éligibles au titre des heures de formation complémentaire (1/3 des 60 heures obligatoires).

Bonne nouvelle, la MAF proposera bientôt un catalogue de formations structurantes à destination des concepteurs. Ainsi, les ateliers et les webinaires de la MAF contribueront à la couverture de ces obligations.



Le succès aux rendez-vous... de la MAF !

En 2023, la MAF a reconduit son dispositif qui, année après année, suscite un intérêt grandissant de la part de tous les adhérents : les Rendez-vous de la MAF.

Au total, 17 villes ont accueilli 2 204 adhérents, soit 700 de plus que sur l'exercice précédent.

De Lille à Marseille, en passant par Orléans, Paris et Toulouse, les équipes MAF ont proposé des centaines d'heures de formation 100 % gratuites.

Autant de bonnes raisons de continuer en 2024.

15 dates en 2024 :

- Orléans, le jeudi 18 janvier
- Caen, le jeudi 25 janvier
- Lyon, le jeudi 8 février
- Paris, le jeudi 4 avril
- Nancy, le mardi 23 avril
- Lille, le jeudi 16 mai
- Nice, le jeudi 23 mai
- Lorient, le jeudi 13 juin
- Toulouse, le jeudi 20 juin
- Bayonne, le jeudi 27 juin
- La Rochelle, jeudi 12 septembre
- Marseille, jeudi 19 septembre
- Strasbourg, jeudi 10 octobre
- Nantes, jeudi 21 novembre
- Bordeaux, jeudi 5 décembre

Webinaires et replays

En complément des rencontres organisées dans toute la France, la MAF propose des webinaires accessibles depuis l'espace adhérent.

En 2023, quatre e-RDV de la MAF ont réuni 2 043 participants. Les replays disponibles en ligne sur l'espace adhérent ont, quant à eux, fait l'objet de 1 248 consultations.

Les sujets les plus plébiscités sont « Le contrat d'architecte en marchés privés » et « Le devoir de conseil ». Très apprécié des adhérents, ce format constitue un complément direct des rendez-vous en présentiel, et propose le même niveau de conseil et d'accompagnement.

En 2024, de nouveaux thèmes seront proposés aux adhérents.

L'offre de services pour une MAF à vos côtés, partout, tout le temps

Au-delà des garanties de son contrat, parmi les plus larges du marché, la MAF développe des services inédits et 100 % pensés pour les concepteurs.



100 JURISTES SPÉCIALISÉS

Ils œuvrent au quotidien à la MAF pour vous défendre et consolider un cadre juridique qui vous protège.



100 AVOCATS

Un réseau d'avocats dédiés aux concepteurs du bâtiment et répartis sur tout le territoire.



L'ESPACE ADHÉRENT

Porte d'entrée incontournable, l'espace adhérent est le **portail d'accès à tous les services offerts** par la MAF.



DÉCLARATION DE SINISTRE EN LIGNE

Agir vite pour optimiser la défense. C'est ce que permettent la déclaration facilitée de sinistre en ligne et l'équipe du pôle Ouverture qui en limite l'étendue.



MAF CONTACT

01 53 70 30 00 : un **numéro unique** pour vous apporter une réponse dans les plus brefs délais ou faire le lien avec un expert métier de la direction concernée.



LES RENDEZ-VOUS DE LA MAF

Des événements qui proposent des **ateliers thématiques** dans toute la France, des webinaires e-RDV de la MAF sur des sujets essentiels dans le cadre de la prévention des risques.



ATELIERS, WEBINAIRES & PLATEFORME DE REPLAYS

Pour comprendre les phases clés de l'activité. Contenu exclusif regroupé sur une plateforme pour voir, ou revoir, les conseils des spécialistes de la MAF.



TOUTE L'INFORMATION

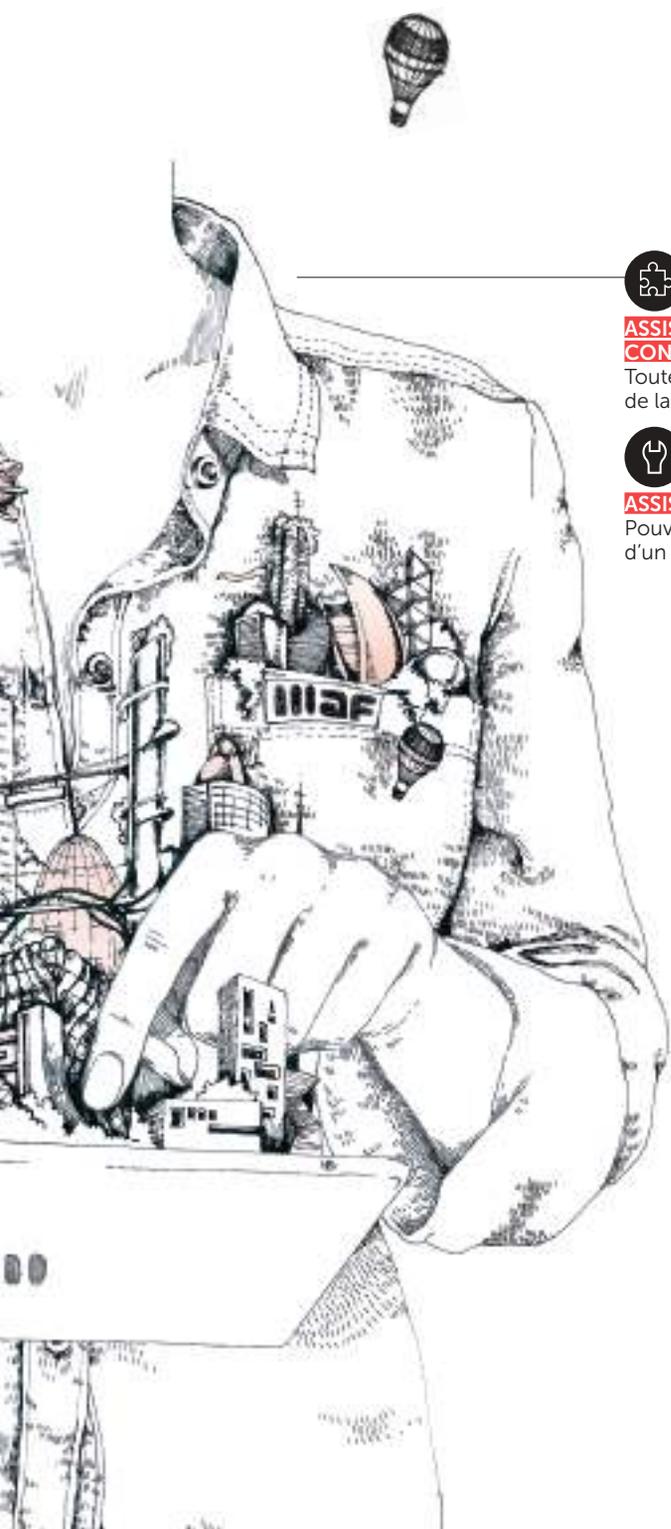
MAF Informations, MAF Actualités, maf.fr, guide de la prévention, fiches d'informations... Pour **ne rien manquer**.



ÉDITIONS MAF

Du contenu exclusif sur les métiers de la conception rédigé par des journalistes spécialisés.





ASSISTANCE À LA CONTRACTUALISATION

Toute l'expertise de la MAF lors de la phase de contractualisation.



ASSISTANCE TECHNIQUE

Pouvoir compter sur les conseils d'un expert en cours de projet.



BOÎTE À OUTILS CHANTIERS

23 chapitres **100 % en ligne dédiés aux concepteurs du bâtiment** pour vous accompagner dans la phase chantier.

Les services à venir



> AVRIL 2024

BOÎTE À OUTILS PERMIS DE CONSTRUIRE

Comprendre les enjeux de la réglementation sur l'urbanisme des projets.



> 2024

BOÎTE À OUTILS CONTRATS

Faciliter la compréhension des contrats et la négociation.



> 2025

BOÎTE À OUTILS BIM

Décrire les bonnes pratiques et définir les grands principes de la maquette numérique.

Faire vivre l'esprit mutualiste au quotidien : paroles de collaborateurs



**CAROLINE
PETRIGNANI**

**Relation client : des vidéos pour améliorer
les parcours et renforcer la qualité de service**

Comment remplir ma déclaration d'activités
professionnelles ? Quand déclarer un sinistre ?
Quelles sont les étapes de sa prise en charge ?

Grâce à ces vidéos directement intégrées sur l'espace
adhérent, la MAF apportera un éclairage immédiat et
un accompagnement précieux.

Ce dispositif sera progressivement déployé tout au
long de l'année 2024 sur l'ensemble des étapes clés de
la vie du contrat.

**ISABELLE
LABORDE**

**Assemblée générale 2023 :
bons résultats et grandes nouveautés**

38,74 % : c'est le taux de participation enregistré à
l'occasion de la dernière assemblée générale, en hausse
de 4 points par rapport à 2022. Il reflète le dynamisme
du modèle mutualiste de la MAF.

Dans un contexte international complexe, et portée par
des résultats financiers solides, la MAF maintient le cap : «
*Nos résultats nous permettent de continuer à déployer cet
accompagnement incomparable de nos adhérents, en leur
offrant, entre autres, des services uniques.* » Une feuille de
route ambitieuse dans laquelle la formation, proposée sous
forme d'ateliers à l'occasion des Rendez-vous de la MAF ou
de webinaires, occupe une place prépondérante.

À ce sujet, une disposition a été votée lors de l'assemblée
générale extraordinaire afin de permettre à la MAF
de devenir organisme de formation professionnelle
prochainement.

Certains ateliers proposés par la MAF rentreront dans
le quota des heures de formation obligatoires dites
« structurantes ».





◀◀ — **CAMILLE
WERY**

Attirer les talents

Pour atteindre ses objectifs, il faut s'entourer des meilleurs. Pas toujours facile sur un marché de l'emploi devenu très concurrentiel ces dernières années.

Pour optimiser ses chances, la MAF a choisi de se positionner sur la plateforme de recrutement « Welcome to the Jungle », avec la complicité de ses collaborateurs, qui se sont prêtés au jeu de l'interview face caméra.

Sur cette page, la MAF affiche ses valeurs, ses visages, mais surtout... sa politique de ressources humaines. Au total, une dizaine de métiers sont mis en avant sur la page dédiée où sont régulièrement publiées des annonces de postes à pourvoir.

**CHRISTOPHER
DESTAILLEURS** —————▶▶▶

Convention annuelle : se retrouver pour être TOUS MAF

Une fois par an, une convention réunit l'intégralité des collaborateurs le temps d'une après-midi, d'abord studieuse avant d'être conviviale. L'occasion pour l'équipe de direction de partager le plan stratégique des années à venir et de fixer un horizon commun : renforcer le modèle mutualiste et son indépendance au service exclusif de la maîtrise d'œuvre.

En avril 2023, tous les collaborateurs se sont retrouvés au Trianon, théâtre parisien mythique, avant de partager un moment convivial à l'Élysée-Montmartre, une salle de concert voisine. Prochaine édition prévue en avril 2024.



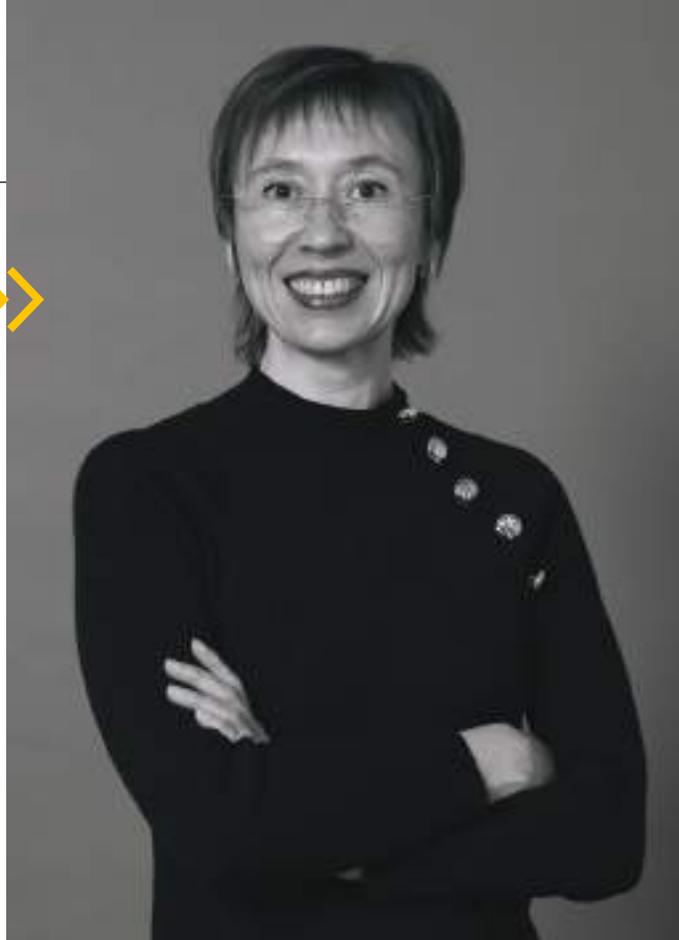
ANNA LAISSAC

Consolidation des comptes : 1 + 1 = 3

Si la MAF est l'entité jouissant de la plus forte notoriété, elle est loin d'être la seule étoile de la constellation que constitue le Groupe MAF. Il y a également EuroMAF, une seconde société d'assurances, MAF Conseil, AIA et AFB, spécialistes du courtage en France et en Allemagne, ou encore les SCI qui permettent de piloter les investissements immobiliers du Groupe.

Chacune doit répondre aux exigences qu'impose sa propre comptabilité, mais leur coexistence au sein d'une même entité consolidante induit la production d'un compte de résultat consolidé qui présente le Groupe au plus près de son état financier réel.

Une donnée de pilotage indispensable pour s'assurer de la bonne santé générale, et une obligation légale à laquelle vient s'ajouter le reporting imposé dans le cadre de Solvabilité II.



ESTELLE LAUNAY

Vous avez l'audace, nous avons l'assurance !

Saviez-vous que derrière le A de la MAF se cache aussi une assurance conçue pour tous les Acteurs de la maîtrise d'œuvre ?

Assureur des architectes, le Groupe MAF est aussi celui de tous les concepteurs : ingénieurs, bureaux d'études, économistes, paysagistes et architectes d'intérieur. De la responsabilité professionnelle à l'assurance de biens, il propose une sécurité juridique et financière à l'ensemble de la maîtrise d'œuvre.

Fédérer l'intégralité des concepteurs sous une même bannière : c'est aujourd'hui l'ambition de la MAF, que plusieurs milliers de nouveaux adhérents ont choisi de rejoindre ces dernières années.



MAYLIS AYMÉ

Parrainer pour bien accueillir

Afin de faciliter l'intégration des nouveaux collaborateurs, la MAF s'en remet à ses meilleurs ambassadeurs : des salariés volontaires, devenus parrains et marraines le temps des premiers mois de la vie à la MAF.

Le dispositif permet de constituer des binômes systématiquement issus de directions différentes qui peuvent échanger sur de nombreux sujets : culture d'entreprise, questions RH, partage de bonnes pratiques, organisation, temps forts de l'année...

Grâce à des contacts réguliers, à l'initiative de la marraine ou du parrain, ils partagent autour d'un café, d'un déjeuner ou encore de façon plus informelle sur Teams...

Ce dispositif d'accompagnement a rencontré un succès immédiat avec plus de 42 parrainages en 2023.



SÉBASTIEN ESTEBAN

Sécurité informatique : une équipe dédiée

Ransomware, phishing, piratages... Chaque jour le Groupe MAF subit les assauts malveillants de pirates informatiques.

En 2023, une équipe dédiée a été constituée, le Security Operation Center. La menace est réelle : 400 événements sont recensés quotidiennement, charge à ces collaborateurs de les analyser et de tester la réaction des dispositifs de sécurité.

Épaulée par un prestataire spécialisé, l'équipe affiche un bilan très positif : aucune attaque n'a pour l'instant abouti au vol de données.

La MAF, assureur responsable

Depuis 2018, la MAF investit en tenant compte de critères Durabilité :

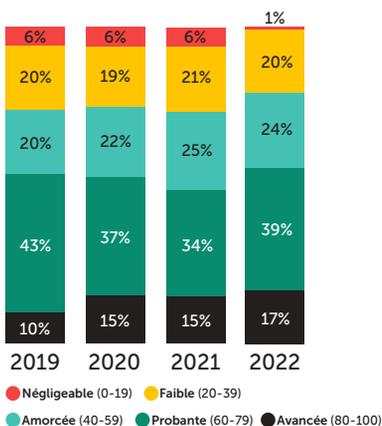
- 1) Mise en place de mesure et suivi des indicateurs ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance).
- 2) Évaluation de l’empreinte carbone.
- 3) Exclusion systématique de certains secteurs tels que le tabac ou l’armement.

Soucieux d’aller plus loin dans sa démarche vertueuse entreprise en 2018, et d’anticiper les exigences élargies de la future réglementation européenne CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*) à horizon 2026, le groupe MAF a confié à une équipe projet dédiée le soin de définir les enjeux de durabilité sur lesquels la MAF s’engagera demain. Derrière cette appellation un peu obscure se cache un plan d’action pour traduire une volonté en actes concrets. Après une indispensable phase de cadrage qui a notamment permis de définir la matrice de matérialité propre à l’entreprise, la déclinaison de chacun des enjeux retenus en indicateurs et objectifs constitue la prochaine étape du projet Durabilité. Forte de ses engagements, la MAF devrait être en mesure, par exemple, de publier fin 2024 son premier bilan carbone.

Score ESG du portefeuille financier (indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance)

En tant qu’assureur et investisseur institutionnel, la MAF se doit de garantir de manière pérenne la sécurité et la rentabilité de son actif financier et immobilier. Dans cette optique, la MAF est convaincue que la prise en compte d’enjeux extrafinanciers, cherchant à financer un monde plus durable, contribue à maîtriser le niveau de risque et à améliorer le rendement des placements. **Le score ESG, pour 2022, s’élève à 59.8/100** versus 56.6/100 pour 2021. Ce score (note globale allant de 0 à 100) permet de mesurer l’engagement de l’entreprise en matière ESG. Plus la note est élevée et plus l’engagement de l’entreprise dans des valeurs ESG est fort.

Portefeuille MAF ESG-Global :

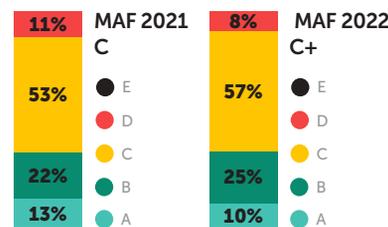


Indicateurs climat : intensité carbone et note globale

Le calcul de l’intensité carbone permet de mesurer l’impact environnemental des entreprises détenues en portefeuille. Pour une valeur donnée, c’est le ratio entre la quantité de gaz à effet de serre (GES) émise par l’entreprise et son bilan ou chiffre d’affaires. L’intensité carbone s’exprime en tonne de CO₂ par millions d’euros investis. Pour 2022, l’intensité carbone du portefeuille d’investissement, en vision Scope 1,2 et 3, s’élève à 147.3, en baisse de 24 % par rapport à 2021, versus 182 pour le benchmark composite. La prise en compte des enjeux de décarbonation dans les décisions d’allocation ainsi que la gestion dynamique du portefeuille expliquent largement cette variation. À l’image du classement DPE (diagnostic de performance énergétique), la lettre « A » correspond à un portefeuille contribuant positivement à une économie bas carbone, à l’inverse de la lettre « E ».

La note globale du portefeuille est égale à « C+ », traduisant une contribution positive moyenne du portefeuille à la transition vers une économie bas carbone.

Répartition de la note globale :

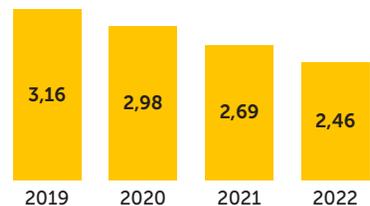


Indicateurs climat : température d’alignement

Le portefeuille se rapproche de l’accord de Paris mais n’est actuellement pas aligné. Pour rappel, l’accord de Paris est un traité international juridiquement contraignant sur les changements climatiques. Il est entré en vigueur le 4 novembre 2016, et son objectif est de limiter le réchauffement climatique à un niveau au moins égal à 2, de préférence à 1,5 degré Celsius, par rapport au niveau préindustriel.

À noter, toutefois : depuis 2019, la température globale du portefeuille de la MAF ne cesse de s’améliorer sous l’effet conjugué d’arbitrages réalisés au sein du portefeuille (cession des valeurs affichant des températures les plus élevées) mais aussi d’une sélection, en amont, plus stricte des valeurs entrant dans le portefeuille. **La température globale du portefeuille s’établit, pour 2022, à 2,46 °C**, versus 2,69 °C en 2021. La MAF fait mieux que son benchmark, dont la température s’élève à 2,60 °C.

Évolution de l’alignement MAF/accord de Paris



Ces chiffres sont tirés du rapport environnemental 2022 édité en 2023 par la MAF.

Actions et initiatives durables : la MAF s'engage au quotidien pour le climat

Depuis plusieurs années, la MAF s'engage en faveur d'une gestion plus sobre et responsable des ressources avec un double objectif : réduire son impact environnemental et rationaliser les coûts d'exploitation de son siège social.

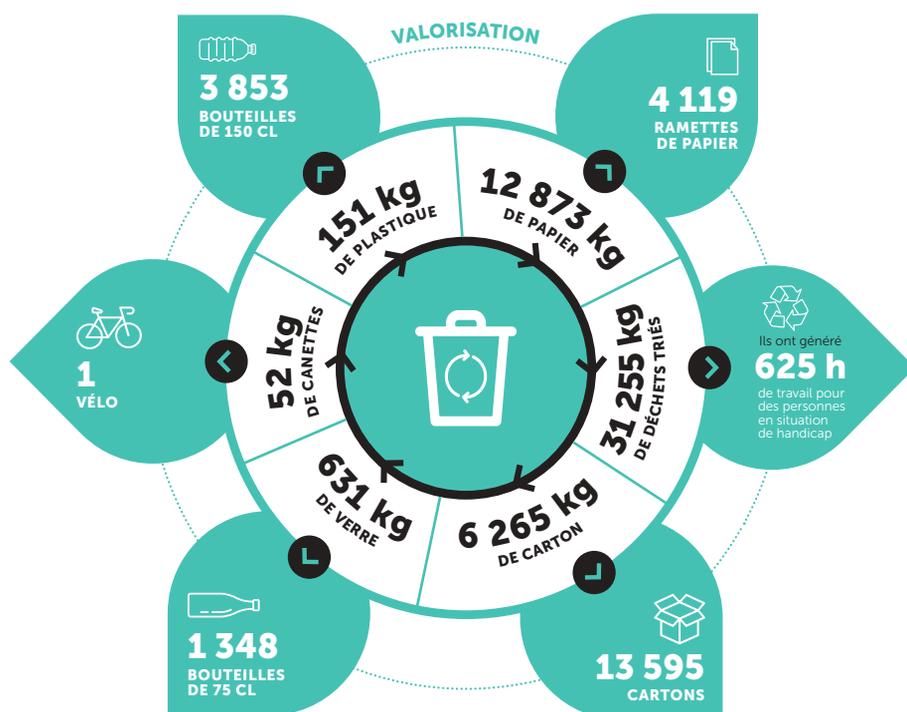
Entamé en 2022, ce plan de sobriété énergétique en phase avec les exigences gouvernementales porte sur six domaines d'intervention :

- 1 Chauffage-ventilation-climatisation
- 2 Luminaires et appareils électriques
- 3 Eau
- 4 Achats
- 5 Déplacements domicile-travail
- 6 Implication des salariés



Tri et collecte des déchets

Deux ans plus tard, grâce à la mobilisation de tous, les résultats sont encourageants :



QUELQUES ACTIONS CONDUITES EN 2023 :

- Baisse du chauffage et de la climatisation dans les bureaux.
- Réduction des périodes d'arrosage des espaces verts.
- Installation de places de stationnement pour recharge de véhicules électriques (vélos, trottinettes, voitures).
- Valorisation des déchets et des mégots.
- Collecte du marc de café pour valorisation en combustible par « Smart & Green ».

SUR L'ANNÉE 2023, LA GESTION RESPONSABLE DE LA MAF A PERMIS :

- DE SAUVER L'ÉQUIVALENT DE **325** ARBRES
- D'ÉCONOMISER **573 780 L** D'EAU
- D'ÉVITER D'ÉMETTRE **10 519 KG** DE CO₂ DANS L'ATMOSPHÈRE
- D'ÉCONOMISER **76 504 KWH** D'ÉLECTRICITÉ

(Source : Cedre...)

Découvrez les chiffres clés des ressources humaines de la MAF en 2023

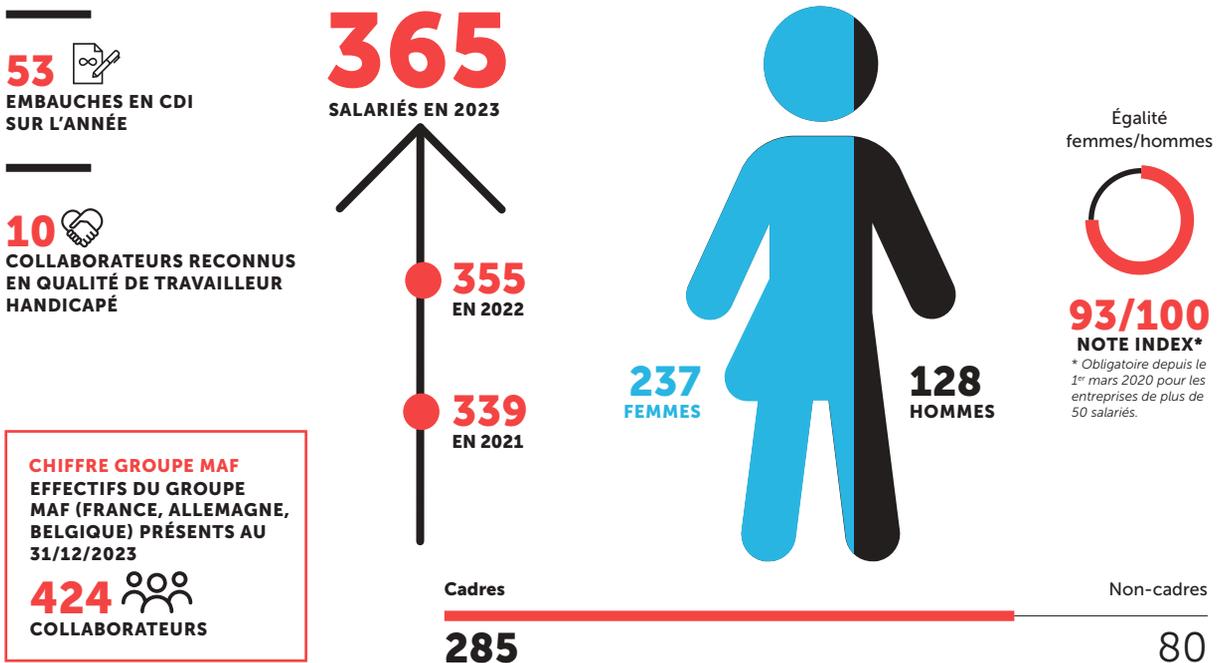
Formations, embauches, parité...
Chaque jour, la MAF s'engage pour fidéliser sa
plus grande richesse : les femmes et les hommes
qui y travaillent.

Les projets en cours de déploiement :

- Bonnes pratiques managériales.
- Gestion des emplois et des parcours professionnels.
- Refonte de l'intranet.

>>> Collaborateurs

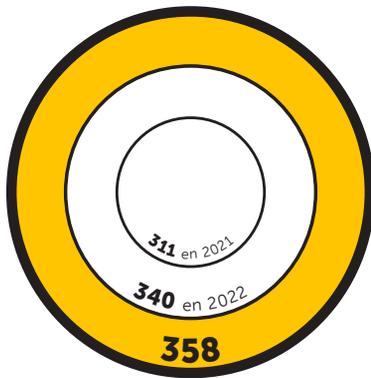
(effectifs présents au 31/12/2023)





>>> Formation

MAF France



NOMBRE DE SALARIÉS FORMÉS EN 2023

∨
+ 5 %
VS 2022

1 718
DÉPARTS
EN FORMATION



+ 30 %
VS 2022

7 084
HEURES
DISPENSÉES



+ 49 %
VS 2022

**MONTANT CONSACRÉ
À LA FORMATION CONTINUE**

2021	291 134 €
2022	345 918 €
2023	709 246 €



+ 23 %
VS 2022

**LUTTE ANTI-BLANCHIMENT DE CAPITAUX
(DISPOSITIF LCB-FT)**



∨
**TOP 3
DES FORMATIONS 2023**



Le conseil d'administration

La MAF a été créée en 1931 par les architectes et pour les architectes, rejoints par d'autres concepteurs.

Elle est organisée et dirigée dans le but de défendre leurs seuls intérêts et d'assurer leur liberté de créer. C'est avec un véritable engagement pour la protection des adhérents que le conseil d'administration établit le lien entre le monde de la construction et celui de l'assurance.





1



2

Président

1 JEAN-CLAUDE MARTINEZ,
architecte à Boulogne-Billancourt

Vice-présidents

2 PIERRE BRUNERIE,
architecte à Albi

3 MARC DE MEYER,
architecte à Lille

4 MARC FARCY,
architecte à Marseille

Secrétaire du conseil

5 CÉLINE ADAM,
architecte à Rennes



3



4



5



6



7



8

Administrateurs

6 CLAUDE CORREIA,
architecte à Saulieu

7 ANNE DUMESNIL,
architecte à Bordeaux

8 LAURENT GILCH,
architecte à Strasbourg

9 GUILLAUME GRANGE,
architecte à Lyon

10 PASCALE GUÉDOT,
architecte à Paris

11 DOMINIQUE LELLI,
architecte à Paris

12 PHILIPPE POTIER,
administrateur indépendant

13 CÉDRIC VIGNERON,
architecte à
Boulogne-Billancourt

14 CHARLOTTE DOUCE,
salariée de la MAF

15 PAUL SCIALOM,
salarié de la MAF

Devenir

administrateur

Tout adhérent, titulaire d'un contrat de base en cours, à jour de ses cotisations, peut postuler au poste d'administrateur.

Les candidatures sont à adresser au secrétariat général de la MAF. Elles sont ensuite instruites par le comité des nominations du conseil d'administration. Cette instruction prend en compte les critères susceptibles de garantir la représentativité du conseil d'administration d'une mutuelle professionnelle : situation géographique, taille de l'agence, mode d'exercice, objectif de parité...

Les candidatures retenues sont ensuite présentées au vote à l'assemblée générale.



9



10



11



12



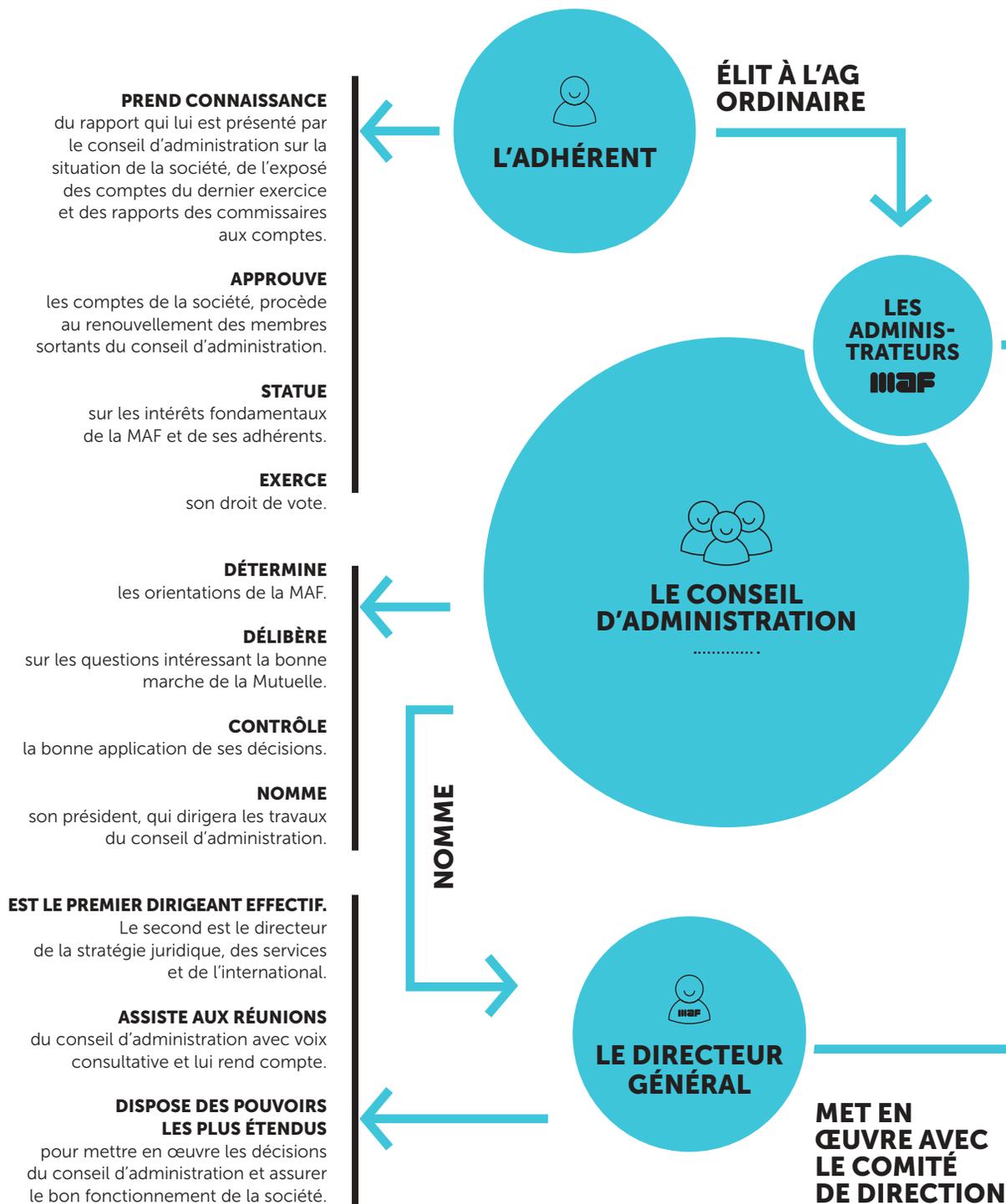
13



14



15



Instance & fonctionnement

REPRÉSENTANTS À TITRE BÉNÉVOLE

Choisis selon des exigences de compétence et d'honorabilité dans leur région, ils sont élus par l'assemblée générale des sociétaires. Ils exercent bénévolement leur mandat. Deux salariés sont élus par le personnel.

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la société le réclament. Il intègre les préoccupations des adhérents dans la gestion de leur Mutuelle afin d'en assurer la pérennité et l'indépendance. Ses travaux en commission déterminent les orientations pour apporter aux sociétaires des réponses adaptées à leur profession, dans l'esprit mutualiste, fondé sur l'équité et la solidarité.

FORMATION ET ÉVALUATION

Pour actualiser leurs connaissances juridiques, financières et économiques, et s'appuyer sur la réglementation et les pratiques les plus récentes de la construction, les administrateurs ont suivi des séances de formation adaptées aux besoins spécifiques de la Mutuelle.

En 2023, celles-ci ont notamment porté sur l'analyse de la conjoncture économique dans le bâtiment et la construction, la revue de la jurisprudence, la vision stratégique du secteur de l'assurance en France, la gestion des actifs, la durabilité, les USP (*undertaking specific parameters* : calibrage du risque spécifique de l'entreprise), l'environnement économique et financier et la stratégie de la MAF.



4

COMMISSIONS

CONTRATS

Étudie l'adaptation des garanties des contrats d'assurance et veille à une tarification adaptée au risque.

SINISTRES ET FONDS DE SOLIDARITÉ

Examine les dossiers à fort enjeu financier et analyse les demandes d'aide des adhérents.

PROSPECTIVE ET INFORMATION

Suit les évolutions de la profession, de la réglementation, et engage les actions de communication.

FINANCIÈRE ET IMMOBILIÈRE

Choisit les meilleurs placements en fonction de la conjoncture économique.

2

COMITÉS

AUDIT

Apporte un avis éclairé au conseil d'administration sur la politique comptable et financière et contribue à la fiabilité des processus de gestion des risques et de contrôle interne.

NOMINATIONS ET RÉMUNÉRATIONS

Chargé de la nomination des membres du conseil d'administration et de contrôler la régularité des rémunérations et de toute autre somme allouée aux mandataires sociaux.

Comité de direction



De gauche à droite : HIPPOLYTE DUMÉZIL, STÉPHANIE ARTIGAUD, ALEXA BARRY-PUJOL*, BERTRAND MAGNY, SANDRINE REDON, JEAN-MICHEL SAVIN, CATHERINE BOCHÉ, VINCENT MALANDAIN ET MICHEL KLEIN.

Composition du comité

Direction générale

VINCENT MALANDAIN

Directeur général

MICHEL KLEIN

Directeur général adjoint

Directions opérationnelles

STÉPHANIE ARTIGAUD

Directrice financière et réassurance

STÉPHANIE ARTIGAUD

Directrice actuariat et risques

HIPPOLYTE DUMÉZIL

Directeur des contrats et de la protection juridique

CATHERINE BOCHÉ

Directrice des ressources humaines, de la vie juridique des sociétés, de la conformité et des services généraux

SANDRINE REDON

Directrice de l'organisation et des systèmes d'information

JEAN-MICHEL SAVIN

Directeur du développement

MICHEL KLEIN

Directeur de la stratégie juridique, des services et de l'international

BERTRAND MAGNY

Directeur de l'indemnisation

* Fonction-clé : responsable audit interne

4

**fonctions
clés de
contrôle****La fonction
audit interne**

est chargée d'évaluer le dispositif et le processus de management des risques, de contrôle et de gouvernance d'entreprise.

Responsable :
Alexa Barry-Pujol

**La fonction
conformité**

dispose d'un rôle d'alerte et de conseil auprès des directions concernées, du directeur général et du conseil d'administration, sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives s'appliquant au Groupe MAF.

Responsable :
Catherine Boché

**La fonction
gestion des risques**

est chargée de mettre en œuvre le système de gestion des risques et d'en assurer le suivi.

Responsable :
Anne-Florence Destombes

**La fonction
actuarielle**

éclaire la direction générale et le conseil d'administration sur les résultats techniques, la solvabilité et les équilibres tarifaires de la MAF.

Responsable :
Stéphanie Artigaud

+ 4

**comités
opérationnels
en complément****Le comité
des risques**

rassemble le directeur général, les responsables de chacune des directions de la MAF et les fonctions clés. Il se réunit huit fois par an pour s'assurer du suivi et du pilotage du dispositif de gestion des risques.

**Le comité
de gestion financière**

rassemble le directeur général, la directrice des risques et de l'actuariat et la responsable de la gestion des actifs. Il se réunit une fois par semaine pour analyser les résultats de la gestion et fixer les orientations pour les semaines à venir.

**Le comité
de souscription**

rassemble le directeur général et les responsables de chacune des directions de la MAF. Il se réunit quatre fois par an et décide des évolutions à apporter à la tarification de l'offre MAF.

**Le comité stratégique
de sécurité**

rassemble le directeur général, la directrice informatique, la fonction clé gestion des risques, le RSSI et le responsable infrastructure et sécurité. Il se réunit quatre fois par an et décide des évolutions et orientations à apporter en matière de sécurité informatique.

Les principales filiales

Assurance

EuroMAF (100 %)

> France, structure opérationnelle confondue avec la MAF, Allemagne (succursale), Autriche (LPS), Espagne (succursale), Belgique (succursale), Luxembourg (LPS).

Immobilier

SAS Wagram (100 %)**SCI PatriMAf** (100 %)

Courtage en assurances

MAF Conseil (100 %)

> Propose aux adhérents de la MAF et d'EuroMAF des assurances pour leurs risques autres que ceux qui sont liés à la responsabilité civile professionnelle.

Société AIA (100 %)**Société AFB** (Filiale à 100 % d'AIA)

> Sociétés de courtage en assurances basées en Allemagne.

Comité d'audit

CÉLINE ADAM, responsable du comité d'audit

La vigie du conseil d'administration

Quels étaient les sujets phares du comité d'audit en 2023 ?

Comme chaque année, nous avons échangé sur un nombre important de travaux réglementaires.

L'inflation, même si le sujet est familier à tout assureur construction, a été particulièrement prégnante, tant en matière d'impact potentiel sur le coût des sinistres qu'à l'actif du bilan.

Nous avons également émis des avis pour le conseil d'administration sur plusieurs activités clés, comme l'arrêté des comptes, la solvabilité, le plan d'affaires et l'ORSA, ou encore le résultat des missions menées dans le cadre du plan d'audit 2023.

Quels sont les principaux travaux analysés ou réalisés ?

Nous avons veillé à la bonne mise en œuvre des recommandations formulées dans le cadre de précédents audits et avons intégré un scénario climatique spécifique.

La prise en compte de l'inflation dans les équilibres financiers et techniques a fait l'objet d'échanges et de réflexions, tant au niveau tarifaire que pour la prévision des résultats futurs.

En matière d'actualité réglementaire et opérationnelle relative à la conformité, nous avons notamment suivi la mise en place de l'alerte éthique.



Quels ont été les autres axes de travail ?

Le comité, et avec lui l'ensemble du conseil d'administration, suit de manière très régulière la conduite du double dossier relatif à l'approbation des paramètres spécifiques de solvabilité pour MAF Assurances et pour le Groupe MAF.

Composition

CÉLINE ADAM
MARC DE MEYER
LAURENT GILCH
DOMINIQUE LELLI
PHILIPPE POTIER

Commission des contrats

MARC FARCY, responsable de la commission

Une déclaration 100 % digitalisée

Quel est le bilan de la déclaration d'activités professionnelles (DAP) ?

Le dernier exercice a acté le basculement définitif vers une déclaration intégralement digitalisée. C'était une ambition portée depuis plusieurs années. Cette évolution réduit considérablement les risques d'erreurs et permet le développement de nouveaux usages, comme le règlement en ligne par carte bancaire.

Quels ont été les autres axes de travail de la commission ?

Nous avons porté une attention particulière à l'augmentation des ouvertures de sinistres en protection juridique, qui témoignent des difficultés grandissantes auxquelles les concepteurs sont confrontés.

Enfin, alors que les tensions sur le marché de la construction se ressentent de plus en plus dans l'activité et la trésorerie des agences, nous avons souhaité renforcer notre aide, notre accompagnement. Pour cela, nous avons mis en place deux mesures. D'une part, la possibilité d'échelonner le paiement de la cotisation. D'autre part, une procédure accélérée pour le remboursement de l'ajustement de la déclaration d'activités.



Quelques chiffres autour de la protection juridique :

- **16 173**
contrats PJ (57 % des adhérents)
- **175**
dossiers sinistres ouverts par mois en moyenne
- **+ 20 %**
évolution du nombre de dossiers ouverts
sur 1 an, par rapport à 2023.

Composition

MARC FARCY
CLAUDE CORREIA
ANNE DUMESNIL
GUILLAUME GRANGE
PAUL SCIALOM
PHILIPPE POTIER

Commission de la prospective et de l'information

MARC DE MEYER, responsable de la commission

Travailler avec tous les acteurs du secteur pour anticiper les changements à venir



Composition

MARC DE MEYER
LAURENT GILCH
DOMINIQUE LELLI
CHARLOTTE DOUCE

Quelles ont été les orientations prospectives de la commission ?

En 2023, la commission a été partie prenante et particulièrement attentive aux résultats de différentes études. Un domaine dans lequel l'Observatoire de l'économie de l'architecture, dont la MAF est partenaire, a produit une matière considérable sur des indicateurs clés, comme la stratégie des entreprises ou la santé économique des architectes. Autant d'éléments précieux pour notre Mutuelle !

En 2023, les Rendez-vous de la MAF retrouvaient également leur rythme de croisière !

Effectivement, ils ont pu renouer avec des conditions qu'ils n'avaient plus connues depuis 2019, dernière année de référence avant la pandémie.

Le succès des 17 dates proposées, réunissant au total 2 204 adhérents, confirme le besoin d'accompagnement et de formation de tous les concepteurs assurés par le Groupe MAF : architectes, ingénieurs, économistes de la construction, architectes d'intérieur ou encore paysagistes...

Un rendez-vous incontournable pour l'ensemble de la maîtrise d'œuvre.

Quels ont été les autres axes de travail de la commission ?

Outre le suivi et le pilotage des dispositifs de communication, nous étudions également les (nombreuses) demandes de soutiens et partenariats. Nous en avons ainsi renouvelé un certain nombre et étudié de nouvelles opportunités.

Chaque année, la MAF soutient les actions qui consacrent une architecture de qualité. En 2023, elle a ainsi renouvelé son soutien au Grand Prix AFEX, au Prix du Projet Citoyen, au Prix AMO, à l'Équerre d'argent à travers le prix de la Première Œuvre, ou encore au Prix d'architectures 10+1.

Commission des sinistres et du fonds de solidarité

PIERRE BRUNERIE, responsable de la commission

Une instance au cœur de l'approche mutualiste

Quelle est la vocation de la commission ?

La commission des sinistres est une véritable instance mutualiste dont l'objet principal est d'aider les adhérents en cas de difficulté dans la gestion d'un sinistre.

Qu'en est-il des dossiers à fort enjeu financier ?

En 2023, la commission a pu prendre connaissance de 19 dossiers à forts enjeux et valider les actions permettant d'assurer au mieux la protection des adhérents concernés face à des risques de condamnation aux conséquences financières lourdes. La commission est également informée des évolutions jurisprudentielles et des stratégies de défense appliquées dans les dossiers pouvant impacter la sinistralité des concepteurs. À titre d'exemple, la Cour de cassation a validé par un arrêt du 25 mai 2023 l'application de la clause d'exclusion des condamnations *in solidum* prévue dans le contrat de maîtrise d'œuvre.

Quid des pratiques professionnelles anormales ?

La commission a procédé à l'analyse de huit dossiers qui se caractérisent principalement par des

signatures de complaisance, des non-respects volontaires des autorisations d'urbanisme, ou de fausses attestations engageant fortement la responsabilité : quatre adhérents ont été rappelés à l'ordre et malusés, un a pu se voir proposer un accompagnement par un audit, et trois ont vu leur contrat d'assurance définitivement résilié. Ces pratiques professionnelles qui s'éloignent fortement de la déontologie représentent un risque pour la profession et une charge financière importante pour la collectivité des adhérents.

La commission peut-elle venir en aide aux adhérents ?

Bien sûr ! La commission est aussi chargée du rattrapage de dossiers d'adhérents pour lesquels le chantier, ou la mission, n'avait pas été déclaré ou ne l'avait été que partiellement. Elle a statué sur 101 dossiers pour lesquels une demande d'arbitrage était sollicitée par les adhérents après régularisation de leur situation vis-à-vis de la MAF : 81 ont fait l'objet d'une garantie totale ou partielle, 5 d'un maintien du refus ou de la limitation de garantie, et 15 d'un sursis dans l'attente de plus amples informations.

Dans le cadre du fonds de solidarité, instance dont l'objet est d'aider les adhérents ayant des difficultés personnelles, la commission a statué sur 4 demandes d'intervention. Elle a souhaité apporter une aide dans tous les cas qui lui ont été soumis et a accordé 1 don et 3 prêts financiers.



Composition

PIERRE BRUNERIE
CÉLINE ADAM
PASCALE GUÉDOT
CÉDRIC VIGNERON

Commission financière

STÉPHANIE ARTIGAUD, directrice financière et réassurance

Surveillance ESG* et surperformance des portefeuilles

Quels éléments de conjoncture ont orienté le travail de la commission ?

En 2022, dans un contexte où les marchés ont globalement sous-performé, nous avons réussi à garantir la stabilité du Groupe et son renforcement.

L'année 2023 s'est déroulée sous de meilleurs auspices : portés par le dynamisme des marchés, nous avons su saisir de belles opportunités.

Dans un environnement marqué par une grande volatilité, qui nous a obligés à une forte réactivité, nous affichons un résultat financier exceptionnel.

Qu'en est-il de la surveillance des critères Durabilité** ?

Nous y accordons toute notre attention. Nous avons, en 2023, poursuivi notre politique de décarbonation du portefeuille et avons mis l'accent sur l'aspect Durabilité des investissements de l'année.

Nous portons désormais une vigilance toute particulière sur les scores Durabilité des entreprises dans lesquelles nous investissons.

Quels ont été les autres axes de travail de la commission ?

Nous avons modifié la structure de notre portefeuille et fait le choix d'accorder plus de place à la gestion en direct. Au total, près de 400 millions d'euros sont concernés par ces arbitrages.

À l'arrivée, nous pouvons le dire : sur un marché dégradé, notre portefeuille affiche une véritable résilience qui vaut aussi pour nos actifs immobiliers.

Composition

L'ENSEMBLE DES
MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

* ESG : critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

** Durabilité : pilotage ESG et carbone.



Résultats de la MAF et de ses filiales

Résultats de la société

Le nombre des sociétaires est de 24 258 au 31 décembre 2023 et est stable par rapport à 2022.

Le montant des travaux déclarés en 2023 sur lesquels sont intervenus les architectes adhérents de la MAF en 2022 s'est élevé à 63,53 Md€.

Les primes émises au cours de l'exercice 2023 ont atteint 327,4 M€, dont 62,7 M€ au titre des acceptations en réassurance, au lieu de 316,7 M€ (dont 55,3 M€ au titre des acceptations) en 2022, soit une hausse globale de 3,4 %. Les primes acquises, qui

constituent le chiffre d'affaires, s'élèvent à 319,9 M€, contre 312,8 M€ en 2022, soit une progression de 2,3 %.

Le nombre de dossiers de sinistres ouverts en 2023 a été de 10 515, contre 10 089 en 2022, soit une hausse de 4,2 %. Le nombre des dossiers clôturés en 2023 s'est élevé au total à 15 107, contre 12 735 en 2022, soit une hausse de 18,6 %.

Les paiements des sinistres, nets de recours, se sont élevés à 227 M€ en 2023, contre 194,5 M€ pour l'exercice précédent, soit une hausse de 16,7 %. Ils

MARGE DE SOLVABILITÉ

(selon la directive Solvabilité II)



incluent les frais de gestion des sinistres pour 23,8 M€ contre 25,2 M€ en 2022.

L'inflation construction ressortait à 8,14 % à fin juin 2022, et à 4,55 % à fin juin 2023. Le dernier indice connu est de 2,81 %. Ces indices se reflètent dans le niveau de la charge sinistre.

Le résultat financier ressort à 106,7 M€ contre 23 M€ l'année dernière. **Les frais généraux** de la société, répartis suivant le plan comptable entre différents postes du compte de résultat, se sont élevés à 68,9 M€.

Activités des filiales

EuroMAF a développé un chiffre d'affaires (primes acquises) de 85,5 M€ en 2023, contre 78,4 M€ au cours de l'exercice précédent. Son activité en France est réalisée en complet partenariat avec la MAF.

CHIFFRE D'AFFAIRES ET RÉSULTAT DES FILIALES* (en milliers d'euros)	Chiffre d'affaires 2023	Résultat 2023
EuroMAF SA	85 488,9	- 4 656,8
Société d'assurance détenue par la MAF à 100 %		
MAF Conseil	1 298,6	266,4
Société de courtage en assurances détenue par la MAF à 100 %		
AIA et AFB	8 747,1	1 193,3
Sociétés de courtage en assurances. AIA est détenue par la MAF à 100 % et AFB est détenue à 100 % par AIA		
SAS Wagram, SCI Malesherbes, Maf Invest, Friedland, Liège, Lussac	9 068,9	7 302,0
La SAS Wagram, société holding détenue par la MAF à 100 %, détient 100 % des SCI Malesherbes, Maf Invest, Friedland, Liège et Lussac		
SCI PatriMaf	4 524,3	23 479,5
SCI détenue par la MAF à 100 %		

* Le chiffre d'affaires est composé des primes acquises, des commissions reçues ainsi que des loyers pour les SCI.

Bilan actif

(en milliers d'euros)

	31/12/2023	31/12/2022
2 - ACTIFS INCORPORELS	172	302
3 - PLACEMENTS		
3a - Terrains et constructions	185 006	189 628
3b - Placements dans les entreprises liées et/ou avec un lien de participation	290 500	290 500
3c - Autres placements	2 746 131	2 577 053
3d - Créances pour espèces déposées auprès des cédantes		
Sous-total	3 221 637	3 057 181
5 - PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES		
5a - Provisions pour primes non acquises (non vie)		
5d - Provisions pour sinistres à payer (non vie)	384 006	379 952
5i - Autres provisions techniques (non-vie)		
Sous-total	384 006	379 952
6 - CRÉANCES		
6a - Créances nées d'opérations d'assurance directe		
6aa - Primes restant à émettre	172 207	182 151
6ab - Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	28 368	33 949
6b - Créances nées d'opérations de réassurance	55 508	50 926
6c - Autres créances		
6ca - Personnel	12	9
6cb - État, organismes sociaux, collectivités publiques	27 522	20 588
6cc - Débiteurs divers	6 458	14 470
Sous-total	290 075	302 093
7 - AUTRES ACTIFS		
7a - Actifs corporels d'exploitation	768	920
7b - Comptes courants et caisse	552	31 350
Sous-total	1 320	32 270
8 - COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF		
8a - Intérêts et loyers acquis non échus	22 077	13 149
8b - Frais d'acquisition reportés		
8c - Autres comptes de régularisation	10 051	6 931
Sous-total	32 128	20 080
TOTAL DE L'ACTIF	3 929 338	3 791 878

Bilan passif

(en milliers d'euros)

	31/12/2023	31/12/2022
1 - CAPITAUX PROPRES		
1a - Fonds d'établissement	10 621	10 278
1c - Réserves de réévaluation	87	87
1d - Autres réserves	369 457	369 457
1e - Report à nouveau	113 530	110 003
1f - Résultat de l'exercice	13 890	3 528
Sous-total	507 585	493 353
3 - PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES		
3a - Provisions pour primes non acquises (non vie)	424	294
3d - Provisions pour sinistres à payer (non vie)	3 342 584	3 222 755
3f - Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (non-vie)	3 520	438
3g - Provisions pour égalisation		
3i - Autres provisions techniques (non-vie)		
Sous-total	3 346 528	3 223 487
5 - PROVISIONS (AUTRES QUE TECHNIQUES)	349	281
6 - DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES RECUS DES CESSIONNAIRES	619	820
7 - AUTRES DETTES		
7a - Dettes nées d'opérations d'assurance directe	16 905	23 569
7b - Dettes nées d'opérations de réassurance	26 690	18 209
7d - Dettes envers des établissements de crédit	3 620	3 419
7e - Autres dettes		
7eb - Autres emprunts, dépôts et cautions reçus	2 036	1 995
7ec - Personnel	5 607	3 279
7ed - État, organismes sociaux et collectivités publiques	5 134	4 518
7ee - Créanciers ou créditeurs divers	2 234	2 569
Sous-total	62 226	57 558
8 - COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	12 031	16 379
TOTAL DU PASSIF	3 929 338	3 791 878

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2023	Opérations nettes 2022
1 - PRIMES ACQUISES				
1a - Primes	320 004	- 29 904	290 100	281 168
1b - Variation des provisions pour primes non acquises	- 130		- 130	- 44
2 - PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUÉS	91 080		91 080	19 631
3 - AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	51		51	4 811
4 - CHARGES DES SINISTRES				
4a - Prestations et frais payés	- 226 951	29 221	- 197 730	- 168 633
4b - Charges des provisions pour sinistres à payer	- 119 829	4 055	- 115 774	- 130 974
5 - CHARGES DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES				
6 - PARTICIPATION AUX RÉSULTATS	- 3 000		- 3 000	
7 - FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION				
7a - Frais d'acquisition	- 24 538		- 24 538	- 22 741
7b - Frais d'administration	- 16 918		- 16 918	- 14 395
7c - Commissions reçues des réassureurs		3 544	3 544	3 962
8 - AUTRES CHARGES TECHNIQUES	- 1 878		- 1 878	- 1 511
9 - VARIATION PROVISION POUR ÉGALISATION				
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	17 891	6 916	24 807	- 28 726

COMPTE NON TECHNIQUE	Opérations 2023	Opérations 2022
1 - RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	24 807	- 28 726
3 - PRODUITS DES PLACEMENTS		
3a - Revenus des placements	69 898	49 951
3b - Autres produits des placements	16 146	2 246
3c - Profits provenant de la réalisation des placements	49 249	15 535
5 - CHARGES DES PLACEMENTS		
5a - Frais de gestion des placements et frais financiers	- 5 998	- 5 499
5b - Autres charges des placements	- 14 812	- 25 045
5c - Pertes provenant de la réalisation des placements	- 7 787	- 14 149
6 - PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFÉRÉS	- 91 080	- 19 631
7 - AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	2 156	2 184
8 - AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	- 403	- 46
9 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
9a - Produits exceptionnels	477	2 309
9b - Charges exceptionnelles	- 2 096	- 103
10 - PARTICIPATION DES SALARIÉS	- 2 955	- 197
11 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	- 23 712	24 699
12 - RÉSULTAT DE L'EXERCICE	13 890	3 528

Note explicative

Extraite de l'annexe aux comptes annuels du 31 décembre 2023, la note ci-après, en millions d'euros, a pour but d'expliquer certains postes, en renvoyant, à l'aide des numéros de paragraphe, aux numéros des postes contenus dans le bilan et le compte de résultat.

Bilan actif

2- Les actifs incorporels représentent la valeur nette des logiciels.

3- Les placements nets d'amortissements pratiqués et de provisions constituées s'élèvent à 3 221,6 M€, contre 3 057,2 M€ en 2022.

	Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette
IMMEUBLES	248,7	63,7	185,0
VALEURS MOBILIÈRES	3 054,4	17,7	3 036,6
TOTAL	3 303,1	81,4	3 221,6

3a- Terrains et constructions, comprend la participation de la SCI PatriMaf pour 48,7 M€.

3b- Les titres de participation, inclus dans le tableau précédent, représentent un investissement d'un montant brut de 290,5 M€ détaillé ci-après :

Société	Capital	Réserve et report à nouveau avant affectation des résultats	Détention %	Valeur comptable des titres détenus	CAHT 2023	Résultats 2023	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
MAF Conseil SA	0,1	0,8	100,0 %	0,1	1,3	0,1	0,0
AIA	0,3	7,1	100,0 %	7,3	7,9	1,2	0,0
EuroMAF SA	21,3	101,0	100,0 %	90,4	85,5	- 4,7	0,0
SAS Wagram	190,8	4,0	100,0 %	191,6	0,0	3,4	0,0
CGI BAT*	20,9	52,8	7,0 %	1,0	27,3	2,9	0,1
TOTAL				290,5			

* Données 2022 (hors dividendes reçus)

5- La part des réassureurs dans les provisions techniques correspond aux engagements des réassureurs envers la MAF.

6aa- Les primes acquises non émises (primes restant à émettre) de 172,2 M€ comprennent les émissions de primes qui seront effectuées à partir de 2023 au titre des travaux déclarés ultérieurement par les adhérents pour 177,1 M€ ainsi que la provision pour annulation des cotisations pour - 4,9 M€.

6ab- Les autres créances nées d'opérations d'assurance directe sont composées à hauteur de 12,2 M€ par les cotisations que la MAF doit percevoir auprès de ses adhérents.

6b- Les créances nées d'opérations de réassurance résultent des sommes dues par les réassureurs sur l'arrêté des comptes du 31 décembre.

7- Les autres actifs recensent :

7a- La valeur, nette d'amortissements, des matériels, mobiliers et matériels de bureau nécessaires à l'exploitation.

7b- L'ensemble des disponibilités dans nos différents établissements financiers ou banques.

8c- Les autres comptes de régularisation intègrent essentiellement la quote-part positive sur obligations pour 9,4 M€ (écart entre la valeur de remboursement et la valeur d'acquisition des obligations).

Bilan passif

1- Les capitaux propres s'élèvent à 507,6 M€, contre 493,4 M€ en 2022. Ils intègrent notamment l'excédent de l'exercice, d'un montant de 13,9 M€, et les droits d'entrée des nouveaux adhérents versés dans l'exercice pour 0,3 M€.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en millions d'euros	31/12/2022	Affectation des résultats	Droits d'entrée	Résultat de l'exercice	31/12/2023
Fonds d'établissement	10,3		0,3		10,6
Réserve spéciale de réévaluation					
Réserves libres	369,5				369,5
Report à nouveau	110,0	3,5			113,5
Résultat (bénéfice)	3,5	- 3,5		13,9	13,9
TOTAL	493,4	0,0	0,3	13,9	507,6

3- PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

Le total des provisions techniques s'élève à 3 346,5 M€, contre 3 223,5 M€ en 2022. Elles se répartissent comme suit :

en millions d'euros	2023	2022
Provision pour primes non acquises	0,4	0,3
Provision pour sinistres	3 342,6	3 222,8
dont provisions pour sinistres à payer	2 070,0	2 026,5
dont provision pour chargement de gestion sur PSAP	192,7	187,6
dont prévision de recours	- 116,6	- 118,1
dont provision pour chargement de gestion sur prev recours	11,7	11,8
dont provision pour sinistres non encore manifestés	990,9	970,2
dont provisions acceptées	193,9	144,6
Provision pour ristournes	3,5	0,4
TOTAL	3 346,5	3 223,5

Ces provisions correspondent aux engagements de la MAF au titre tant des sinistres survenus que des sinistres à survenir, en affaires directes ou en acceptation.

7a- LES DETTES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE DIRECTE COMPRENNENT :

en millions d'euros	2023	2022
Acomptes versés par les assurés avant le 31/12	16,1	22,2
Divers	0,8	1,4
TOTAL	16,9	23,6

8- Les comptes de régularisation du passif sont constitués de la quote-part négative sur obligations (cf. note bilan actif 8c).

ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

en millions d'euros	2023	2022
Engagements reçus	5	5
Autres engagements donnés sur titres, actifs ou revenus	-	-
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires	349	323

Compte de résultat technique

1a- PRIMES

Le montant des primes avant cession en réassurance se décompose comme suit :

en millions d'euros	2023	2022
Primes émises sur affaires directes	264,7	261,4
Primes acceptées en réassurance	62,7	55,3
Sous-total	327,4	316,7
Variation des provisions de cotisations (PANE, PAC, PNA)	- 7,5	- 3,9
TOTAL	319,9	312,8

Les primes acquises au 31/12/2023 sont en hausse de 2,3 % (+ 7,1 M€).

2- Produits des placements alloués : la réglementation prévoit l'affectation, au compte technique, d'une fraction des produits financiers nets de charges, calculée au prorata des

engagements techniques nets de réassurance et des fonds propres.

4a- Dans les prestations et frais payés figurent des frais de gestion interne de sinistres pour 23,8 M€.

7a- Les frais d'acquisition correspondent aux charges de gestion liées aux nouveaux contrats et aux commissions de courtage.

Compte de résultat non technique

3- LES PRODUITS DES PLACEMENTS INCLUENT :

a- les revenus des immeubles, des obligations, des actions et des participations pour 69,9 M€ ;
b- l'amortissement des écarts positifs entre la valeur de remboursement des obligations et leur valeur d'acquisition pour 5,8 M€ ;
c- les plus-values réalisées sur le portefeuille de valeurs mobilières et immobilières (49,2 M€), les reprises aux provisions financières pour 10,3 M€.

5- LES CHARGES DES PLACEMENTS INTÈGRENT :

a- les frais de gestion interne pour 1,4 M€ et les frais de gestion externe

pour 4,6 M€ (frais de gestion des immeubles et frais divers);

b- l'amortissement des écarts négatifs entre la valeur de remboursement des obligations et leur valeur d'acquisition pour 3,7 M€, les amortissements des immeubles de placement pour 5,4 M€, les dotations aux provisions financières pour 5,7 M€ ;
c- les moins-values réalisées dans le cadre de la gestion des valeurs mobilières pour 7,8 M€.

6- LES PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFÉRÉS CORRESPONDENT

au versement dans le compte technique d'une fraction du résultat de la gestion financière (cf. compte de résultat technique 2).

7 ET 8- DANS LES PRODUITS ET CHARGES NON TECHNIQUES

sont comptabilisés essentiellement les recettes et dons du fonds de solidarité.

9- LE RÉSULTAT EXCEPTIONNEL PROVIENT ESSENTIELLEMENT :

> de l'ajustement de provisions pour risques précédemment constituées ;
 > de provisions destinées à faire face à des charges futures ;
 > de produits et charges exceptionnels divers.

Compte consolidé bilan actif

(en milliers d'euros)

	31/12/2023	31/12/2022
1 - ÉCART D'ACQUISITION	18 504	18 504
2 - ACTIFS INCORPORELS	5 332	1 844
3 - PLACEMENTS		
3a - Terrains et constructions	343 318	344 601
3b - Placements dans les entreprises liées et/ou avec un lien de participation	1 077	1 077
3c - Autres placements	3 139 023	2 989 238
3d - Créances pour espèces déposées auprès des cédantes	-	-
Sous-total	3 483 418	3 334 916
5 - PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES		
5a - Provisions pour primes non acquises et risques en cours	-	-
5d - Provisions pour sinistres (non-vie)	458 154	443 110
Sous-total	458 154	443 110
6 - CRÉANCES		
6a - Créances nées d'opérations d'assurance directe		
6aa - Primes restant à émettre	191 982	198 467
6ab - Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	36 831	47 636
6b - Créances nées d'opérations de réassurance	22 629	18 859
6c - Autres créances		
6ca - Personnel	26	11
6cb - État, Sécurité sociale, collectivités publiques	31 430	20 778
6cc - Impôts différés	106 388	98 093
6cd - Débiteurs divers	2 446	2 698
Sous-total	391 731	386 541
7 - AUTRES ACTIFS		
7a - Actifs corporels d'exploitation	922	1 163
7b - Comptes courants et caisse	90 557	85 030
Sous-total	91 480	86 193
8 - COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF		
8a - Intérêts et loyers acquis non échus	24 555	15 074
8b - Frais d'acquisition reportés	-	-
8c - Autres comptes de régularisation	11 745	7 748
Sous-total	36 300	22 822
9 - DIFFÉRENCES DE CONVERSION	-	-
TOTAL DE L'ACTIF	4 484 918	4 293 929

Compte consolidé bilan passif

(en milliers d'euros)

	31/12/2023	31/12/2022
1 - CAPITAUX PROPRES		
1a - Fonds d'établissement	10 621	10 279
1d - Autres réserves	617 281	597 731
1g - Résultat de l'exercice	46 168	19 550
Sous-total	674 071	627 560
2 - INTÉRÊTS MINORITAIRES	-	-
3 - PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES		
3a - Provisions pour primes non acquises	2 149	1 631
3d - Provisions pour sinistres (non-vie)	3 689 709	3 542 973
3f - Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (non-vie)	3 520	438
Sous-total	3 695 378	3 545 042
5 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	903	1 082
6 - DETTES POUR DÉPÔTS REÇUS DES RÉASSUREURS	619	821
7 - AUTRES DETTES		
7a - Dettes nées d'opérations d'assurance directe	26 589	39 615
7b - Dettes nées d'opérations de réassurance	28 952	27 570
7c - Emprunts obligataires	-	-
7d - Dettes envers des établissements de crédit	3 620	3 918
7e - Autres dettes		
7ea - Autres emprunts, dépôts et cautions reçus	2 716	2 662
7eb - Personnel	5 858	3 500
7ec - État, Sécurité sociale, collectivités publiques	13 196	6 187
7ed - Impôts différés	14 394	14 458
7ee - Créanciers divers	4 112	2 972
7ef - Titres de créance négociable émis par l'entreprise	-	-
Sous-total	99 437	100 884
8 - COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF	14 509	18 541
9 - DIFFÉRENCES DE CONVERSION	-	-
TOTAL DU PASSIF	4 484 918	4 293 929

Compte consolidé résultat

(en milliers d'euros)

COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2023	Opérations nettes 2022
1 - PRODUITS				
1a - Primes	345 329	- 40 687	304 642	297 758
1b - Variation des primes non acquises	- 518	-	- 518	- 179
TOTAL PRIMES ACQUISES	344 812	- 40 687	304 125	297 579
1c - Commissions	2 822		2 822	2 625
1d - Autres produits techniques	248		248	308
TOTAL PRODUITS	347 882	- 40 687	307 195	300 511
2 - PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUÉS	96 858		96 858	21 331
4 - CHARGES DES SINISTRES				
4a - Prestations et frais payés	- 243 398	34 883	- 208 514	- 184 812
4b - Charges des provisions pour sinistres	- 146 736	15 044	- 131 692	- 126 868
6 - PARTICIPATION AUX RÉSULTATS	- 3 000	-	- 3 000	-
7 - FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION				
7a - Frais d'acquisition	- 18 066	-	- 18 066	- 17 021
7b - Frais d'administration	- 22 666	-	- 22 666	- 18 192
7c - Commissions reçues des réassureurs		5 289	5 289	5 884
8 - AUTRES CHARGES TECHNIQUES	- 2 318	-	- 2 318	- 2 185
9 - VARIATION PROVISION POUR ÉGALISATION				
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	8 555	14 529	23 085	- 21 353
COMPTE NON TECHNIQUE		Opérations 2023	Opérations 2022	
1 - RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE		23 085	- 21 353	
3 - PRODUITS DES PLACEMENTS				
3a - Revenus des placements		85 632	63 241	
3b - Autres produits des placements		51 267	2 813	
3c - Profits des réalisations des placements		50 540	15 879	
5 - CHARGES DES PLACEMENTS				
5a - Frais de gestion des placements et frais financiers		- 11 145	- 7 568	
5b - Autres charges des placements		- 18 547	- 30 563	
5c - Pertes des réalisations des placements		- 9 950	- 15 093	
6 - PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFÉRÉS		- 96 858	- 21 331	
7 - AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES		2 156	2 185	
8 - AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES		- 407	- 49	
9 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL				
9a - Produits exceptionnels		813	2 371	
9b - Charges exceptionnelles		- 2 160	- 211	
10 - PARTICIPATION DES SALARIÉS		- 3 021	- 204	
11 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES		- 25 484	29 183	
12 - RÉSULTAT		45 919	19 301	
AMORTISSEMENT ÉCART D'ACQUISITION		249	249	
RÉSULTAT DES MINORITAIRES		-	-	
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		46 168	19 550	

Incarner et défendre les valeurs mutualistes

Gouvernance démocratique, solidarité, vision à long terme... La MAF incarne au quotidien les principes qui garantissent un comportement éthique et socialement responsable. À ce titre, elle est membre de la ROAM (la Réunion des organismes d'assurance mutuelle) avec une cinquantaine de sociétés d'assurance mutuelle. Leur objectif : échanger sur leurs spécificités mutualistes et défendre un statut alternatif aux sociétés de capitaux. Chacun de ces acteurs s'engage à respecter et à promouvoir les principes suivants, issus de la charte éthique de l'organisation.

1. Cultiver une gouvernance démocratique et exigeante

Nos sociétés respectent les principes qui font d'elles des entreprises socialement responsables vis-à-vis des différentes parties prenantes internes et externes. Les administrateurs ont le souci tout à la fois de défendre les intérêts des clients et sociétaires et de veiller à la bonne marche économique et financière de l'entreprise.

Le recrutement des administrateurs et des dirigeants salariés a pour objectif de veiller à un bon équilibre des profils et d'éviter tout conflit d'intérêts. Les administrateurs suivent des cursus de formation technique leur permettant de mieux maîtriser les risques au sens général et de challenger les équipes de direction.

2. Promouvoir une protection durable des personnes et des biens de nos sociétaires et clients

Nos entreprises ont pour finalité sociale de proposer à leurs assurés ou sociétaires des garanties d'assurance adaptées à leurs besoins, couvrant leurs nécessités essentielles, mais sans ajout de services inutiles. Leur objectif est d'optimiser le rapport qualité/prix de leurs contrats ainsi que de proposer des produits compréhensibles par tous. Ces entreprises respectent l'égalité

entre leurs assurés ou sociétaires, en tenant compte des seules différences tarifaires qui résultent de la plus ou moins grande exposition au risque. Elles s'efforcent, en respectant le principe de mutualisation, d'apporter une réponse à tous les besoins d'assurance sans jamais laisser un assuré potentiel sans garantie. Elles justifient leur pérennité et garantissent la qualité du service qu'elles apportent et continueront d'apporter à leurs clients et sociétaires.

3. Favoriser et cultiver l'excellence de nos collaborateurs

Parce qu'elles sont à taille humaine, nos sociétés attribuent la plus grande importance au travail des femmes et des hommes, qui constituent la première richesse de l'entreprise. Attachées aux principes de non-discrimination, elles veillent à respecter l'égalité des chances entre tous et à favoriser la qualité de vie au travail et le dialogue social. Leurs relations sociales sont fondées sur la bienveillance à l'égard des collaborateurs.

La formation professionnelle et la recherche d'une adaptation des collaborateurs aux évolutions des techniques et des méthodes de travail sont les éléments fondateurs de leur gestion des ressources humaines. Cet investissement dans les compétences

a pour corollaire de relever constamment le niveau d'exigence professionnelle. Nos sociétés veillent à ce que leurs employés transmettent à leurs assurés et sociétaires les conseils et explications dont ils ont besoin. Le mode de rémunération des collaborateurs commerciaux est conçu pour que le conseil apporté aux clients ou sociétaires ne soit pas dicté par l'intérêt personnel du collaborateur.

4. Maîtriser le développement de nos entreprises

Nos sociétés, quel que soit leur statut juridique, font le choix d'un développement économique maîtrisé et s'interdisent les stratégies hasardeuses, faites de croissance trop rapide suivie d'un repli brutal. Leurs tarifs sont établis de telle sorte qu'ils engendrent des excédents ou des bénéfices qui leur permettent d'alimenter leurs fonds propres, qui sont la garantie de la pérennité et de l'indépendance de l'entreprise. Nos sociétés s'inscrivent dans le temps long et n'ont pas à réagir aux injonctions qui pourraient provenir d'actionnaires extérieurs à l'entreprise ou des marchés financiers. Leurs excédents ou leurs bénéfices sont la preuve d'une bonne gestion et de l'efficacité de leurs dirigeants.



/mutuelle-des-architectes-français-assurances



/MAF.assurances



@MAFassurances

maf.fr

Entreprise régie par le Code des assurances
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
189, boulevard Malesherbes
75856 Paris Cedex 17
Tél. : 01 53 70 30 00
E-mail : maf@maf.fr

MAF | Mutuelle
des Architectes
Français
assurances

VOUS AVEZ L'AUDACE. NOUS AVONS L'ASSURANCE.



mars 2024

Réalisation MAF : direction développement,
communication et marketing.

Directeur de la publication : Vincent Malandain.

Rédaction, conception et réalisation : **here we are**

Crédits photo : © Xavier Muyard (pages 3, 10, 11, 12, 13, 19, 22, 24, 25, 26, 27, 28),

©Unsplash (pages 1, 2, 4, 5, 6, 7, 21) © welcome to the jungle (page 17),

© Ecliptique - Laurent Thion (page 18, 19, 24, 26, 27)